

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**SECTION**

**CARROSSIER – REPARATEUR**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR**

<p><b>CODE : 27 40 20 S20 D1</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 14 août 2002**  
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

# CARROSSIER – REPARATEUR

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

### 1. FINALITES DE LA SECTION

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

L'évolution dans la conception des structures de carrosserie, la haute technologie des équipements qui y sont installés, l'exigence de qualité de la clientèle provoque la modernisation des moyens de réparation et de gestion de la réparation.

C'est dans cette perspective que la section « carrossier-réparateur » vise le développement et l'intégration de compétences:

- ◆ pratiques et techniques pour la réparation de tout type de dégât tant au niveau tôlerie que peinture,
- ◆ de communication, d'organisation et de gestion informatisée des travaux de carrosserie,
- ◆ de gestion de la sécurité tant individuelle que collective.

Le profil professionnel, annexé à ce dossier, a été approuvé par le Conseil supérieur de l'enseignement de promotion sociale sur base des recommandations de différents experts du secteur.

Le profil de formation de carrossier – carrossière, élaboré dans le cadre des travaux de la CCPQ et approuvé par le Parlement de la Communauté française, a servi de fil conducteur pour fixer le contenu des dossiers pédagogiques des unités de formation de cette section.

Cependant si l'étudiant a comme projet professionnel d'exercer la profession à titre « indépendant », il devra compléter sa formation économique pour obtenir le certificat de gestion de base, conformément à la législation en vigueur.

## 2. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

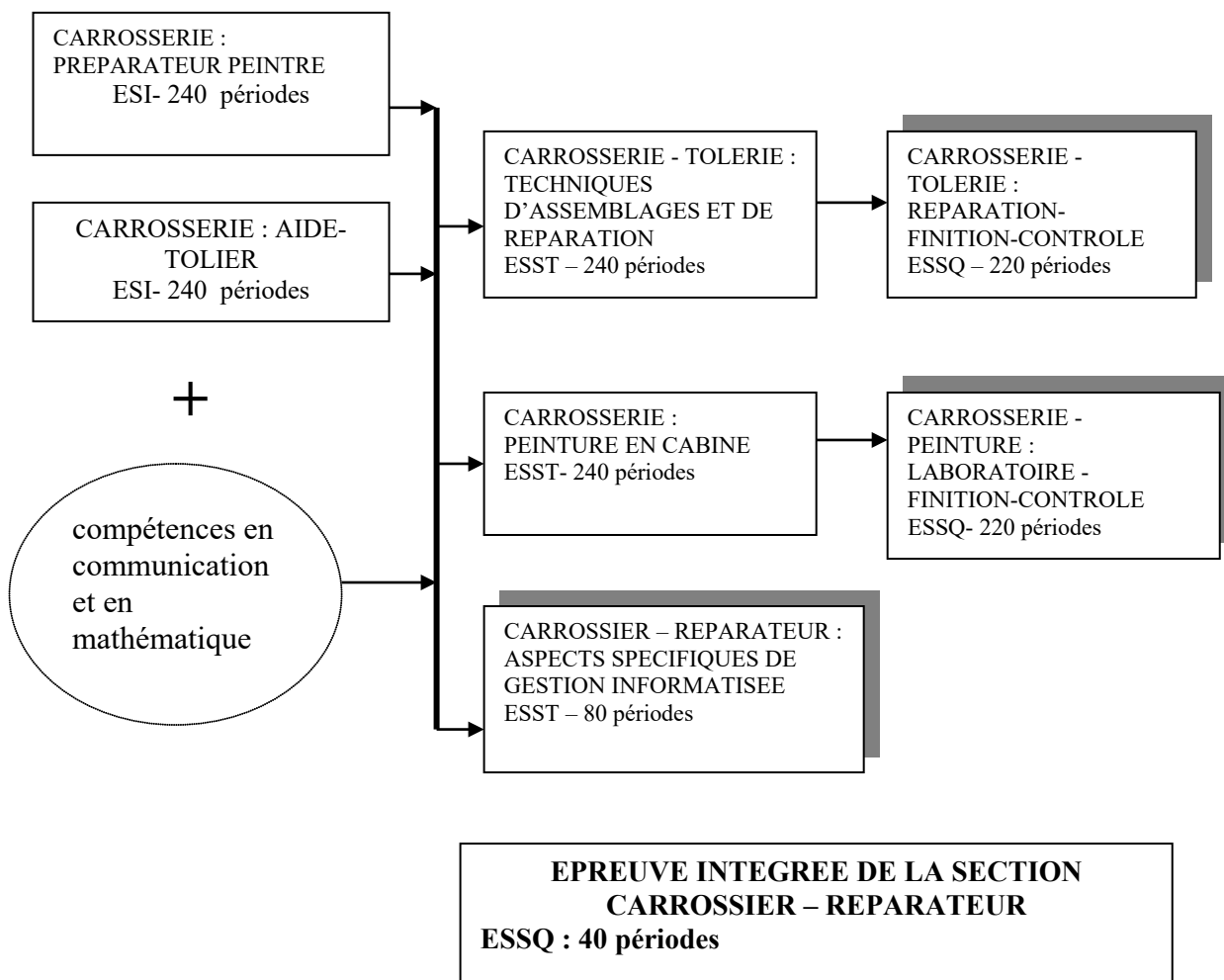
INTITULES	Classement des unités de formation (2) (5)	Code des unités de formation (2) (5)	code du domaine de formation	U.F. déterminantes	Nombre de périodes (2)
CARROSSERIE : PEINTURE EN CABINE	ESST	27 40 21 U21 D1	205		240
CARROSSERIE - PEINTURE : LABORATOIRE - FINITION-CONTROLE	ESSQ	27 40 21 U22 D1	205	<b>X</b>	220
CARROSSERIE - TOLERIE : TECHNIQUES D'ASSEMBLAGES ET DE REPARATION	ESST	27 40 23 U21 D1	205		240
CARROSSERIE - TOLERIE : REPARATION-FINITION-CONTROLE	ESSQ	27 40 24 U22 D1	205	<b>X</b>	220
CARROSSIER – REPARATEUR : ASPECTS SPECIFIQUES DE GESTION INFORMATISEE	ESST	27 40 25 U21 D1	205	<b>X</b>	80
EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION CARROSSIER –REPARATEUR	ESSQ	27 40 20 U22 D1	205		40

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'élève (2)	<b>1040</b>
B) nombre de périodes professeur (2)	<b>1040</b>

### 3. MODALITES DE CAPITALISATION :

#### PREREQUIS POUR L'ACCES A LA SECTION

#### ORGANIGRAMME DE LA SECTION CARROSSIER – REPARATEUR



#### 4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Certificat de qualification de carrossier-réparateur spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**Profil professionnel**

**CARROSSIER – REPARATEUR**

**Enseignement secondaire supérieur**

Approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale le:

***23/12/1999***

## **CARROSSIER -REPARATEUR**

### *I - CHAMP D'ACTIVITE*

Le carrossier réparateur assure tous les travaux de carrosserie : il effectue les différentes tâches dans les domaines du débosselage, de la préparation et de la peinture.

Il planifie ces travaux en fonction des besoins de la clientèle et peut assurer la fonction de chef d'entreprise après une formation complémentaire d'accès à la profession répondant à la législation en vigueur pour les professions réglementées.

### *II - TÂCHES*

Pour la préparation des surfaces à traiter :

- ◆ recouvrir (protéger) et, au besoin, démonter les parties qui ne sont pas à traiter ;
- ◆ dégraisser les parties abîmées ;
- ◆ appliquer les techniques abrasives et la classification des systèmes d'abrasion ;
- ◆ poncer les parties abîmées ;
- ◆ appliquer le mastic selon différents procédés et le primer ;
- ◆ appliquer à l'aide d'un pistolet les "fillers" ;
- ◆ retoucher les cordons de soudure et les surfaces repeintes (meulage, limage, ..) ;
- ◆ exécuter les travaux de montage éventuels, dépose, repose d'accessoires.

Pour les travaux de tôlerie :

- ◆ poser le diagnostic définitif des dégâts ;
- ◆ déterminer la méthode de travail compte tenu des travaux de réparation à exécuter ;
- ◆ réparer des dégâts importants et des dégâts mineurs aux véhicules ;
- ◆ placer de nouveaux ensembles de carrosserie ;
- ◆ effectuer tous travaux de soudure et de collage sur les éléments de carrosserie et utiliser les différents matériaux de rembourrage ;
- ◆ monter et régler les éléments et accessoires (carrosserie et mécanique) ;
- ◆ vérifier la bonne exécution des travaux ;
- ◆ diriger et organiser les réparations.

Pour les travaux de peinture et de finition :

- ◆ dégraisser les parties à travailler ;
- ◆ appliquer les couches de base, les laques et les couches de vernis ;
- ◆ projeter (pistoler) les finitions des véhicules réparés et des couches de laque en général ;
- ◆ auto-contrôler les travaux effectués ;
- ◆ régler et entretenir la cabine de peinture (filtres,...), le matériel et les équipements utilisés ;
- ◆ nettoyer, retoucher, polir et lustre ;
- ◆ préparer le véhicule avant la restitution au client ;
- ◆ effectuer les différents types de raccordement ;
- ◆ appliquer les différentes techniques de pistolage (voilage, dégradé, raccords noyés).

Pour les responsabilités de chef d'entreprise :

- ◆ gérer les travaux de l'équipe ;
- ◆ assurer le bon fonctionnement de l'atelier dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et de respect de l'environnement ;
- ◆ s'assurer de l'approvisionnement en matières premières et du bon fonctionnement du matériel et des équipements ;
- ◆ estimer le coût d'une réparation et négocier des devis avec les experts d'assurance.

### *III - DEBOUCHES*

- ◆ petites et moyennes entreprises ;
- ◆ garages ;
- ◆ entreprises de carrosserie.